



SAINTE-EULALIE DE CERNON

Procès-verbal du conseil municipal

Vendredi 19 décembre 2024

Présents : Le Maire CADENET Thierry, CROLY-LABOURDETTE Hélène, FORESTIER Yoann, FROMOND Marianne, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, TULSA Yoann, VIALA Philippe.

Absents : CRISTOL Bastien ayant donné procuration à Marianne Fromond, VINAS Marie-Laure.

Secrétaire : FROMOND Marianne

La séance est ouverte à 18H30.

ORDRE DU JOUR

I. Retrait de la délibération 50_2024 nouveau zonage FRR - exonération CFE

Le Conseil Municipal avait pris une délibération qui relève des compétences de la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal retire donc la délibération.

II. Virement de crédit n°2

Monsieur le Maire propose de virer, en raison d'une insuffisance de crédit, 165€ du chapitre 011 – compte 615228 : entretien et réparation sur autres bâtiments, au chapitre 14 – compte 7391112 - dégrèvement de taxe d'habitation sur logements vacants.

III. Virement de crédit n°3

Suite à une souscription d'une action d'un montant de 100€ au capital de Sud Energia, Monsieur le Maire propose de virer 100€ du chapitre 21 – compte 2115 : terrains bâtis, au chapitre 26 – compte 261 : titre de participation.

IV. Délibération de tarification eau et assainissement 2026 (augmentation des tarifs à compter du 1er septembre 2025)

	EAU	ASSAINISSEMENT
Abonnement fixe	104€	95€
Part variable	1,30€ / m3 Au delà de 250m3: 0,95€/m3	1,25€ / m3
Raccordement au réseau	400€	400€

Location compteur secondaire : 50€

Cette augmentation est justifiée par les divers coûts d'entretien et de fonctionnement des réseaux.

V. Questions diverses.

Décision modificative n°1 sur le budget eau : monsieur le Maire propose de virer 100€ du chapitre 014 – compte 701249 redevance agence de l'eau – redevance pollution domestique sur le chapitre 011 – compte 618 divers, en vue du règlement d'une facture d'Aveyron Labo.

Décision modificative n°2 sur le budget eau : afin de pouvoir reverser la part d'assainissement 2024 du budget eau sur le budget assainissement, il est indispensable d'augmenter les crédits au compte 6588 autres charges diverses de gestion courante. Pour cela, le Maire propose d'augmenter le montant des recettes au compte 7011 vente d'eau d'un montant de 1 683 euros, ce qui permet l'augmentation du compte 6588 du même montant.

Vote d'une subvention pour le département de Mayotte : Le Conseil municipal

décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros, pour soutenir le département français de Mayotte, après le passage du cyclone Chido.

Statuette « La Vierge et l'enfant » : Le Conseil Municipal valide une proposition de l'entreprise Bony pour la réfection de la statuette la « Vierge et l'enfant » pour un montant de 4 860 €. Elle sera installée dans la niche prévue à cet effet (tour de la porte principale d'entrée côté Grand Rue).

Délibération pour la vente du Presbytère : le Conseil Municipal décide de mettre en vente le Presbytère pour un prix de vente minimal de 80 000€.

Prêt de trésorerie Salle des Fêtes : Monsieur le Maire propose de rembourser le prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole au moment de la construction de la Salle des Fêtes, et ce dans l'attente du versement des subventions afférentes. Une décision modificative est indispensable. Les crédits seront pris au chapitre 011 pour un montant de 100 000 euros et au chapitre 21 pour un montant de 200 000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.